

Instructions pour M. Marion Dufresne,
commandant l'expédition pour la mer du Sud
L'intendant Poivre, le 12 octobre 1771

Au fonds Pusy La Fayette
Document non-autographe des archives personnelles de Pierre Poivre

Du 12 octobre 1771

Instruction pour M. Marion Dufresne,
Capitaine de brûlot, commandant l'expédition pour la mer du Sud
pour le passage qui est entre la Terre de Diémen¹ et la Nouvelle Zelande
avec les bâtiments le *Mascarin* et le *Marquis de Castries*

Quoique M. Marion Dufresne soit entièrement maître de ses opérations dans le voyage entrepris à ses frais, plus par zèle pour l'augmentation des connaissances humaines que dans l'espérance d'y augmenter sa fortune, on lui remet néanmoins l'instruction que le Ministre m'a adressée sur la route à faire pour aller de l'Isle de France à celle de Taïti [Tahiti] et pour le retour.

Ces instructions ne sont des ordres que sur la route à faire pour entrer dans la mer du Sud par le passage qui est entre la Nouvelle Zélande et la terre de Diémen. Tout le reste du contenu de ladite instruction ne sont que des éclaircissements dont M. Marion est toujours le maître de faire tel usage qu'il jugera à propos.

Je vais ajouter ici à cette instruction de la Cour quelques notes et éclaircissements que m'a demandés M. Marion.

1° - L'impossibilité où j'ai été de donner ici aux deux bâtiments de M. Marion les vivres nécessaires à une campagne de 15 mois, oblige M. Marion à relâcher au Cap pour s'y approvisionner. Cette nécessité est fâcheuse parce qu'elle prolonge le voyage, mais encore parce qu'elle fait perdre un temps précieux pour une traversée qui devant être faite tout entière dans la partie australe, exigerait d'être commencée au printemps de cette partie du monde, afin de profiter, surtout à l'atterrage des terres de Diémen et de celles qui sont au-delà, des plus longs jours et des plus courtes nuits.

Cette réflexion doit déterminer M. Marion à ne pas perdre une minute de temps au cap de Bonne-Espérance et d'en sortir au plus tard dans le courant du mois de novembre qui, dans la partie australe, répond au moi de mai de l'hémisphère septentrionale.

2° - M. Marion ne doit pas perdre de vue l'espérance bien fondée qu'il a de découvrir une partie du continent Austral dans le cours de sa navigation aux approches de la Nouvelle Zélande et de la terre de Diémen. Il suffirait peut-être pour faire cette découverte si importante et tant attendue de pousser la route jusque par les 46 et 47 degrés Sud après avoir pris connaissance de la terre de Diémen, soit à l'Est, soit à l'Ouest de cette terre. M. Marion sait parfaitement que le voisinage des grandes terres occasionne des vents variables, et qu'on y est toujours le maître de sa route.

Lorsque M. Marion, avancé dans la mer du Sud, se sera élevé à l'Est de l'île de Taïti qui est le but principal de son voyage, ce serait une recherche digne de son émulation de tâcher de voir les terres qui ont été vues par Davis. On assure qu'un vaisseau anglais en faisant le tour du monde il y a deux ou trois années, a relâché dans ces îles, qu'il y a trouvé des peuples civilisés et des richesses incroyables.

¹ *Terre de Diémen* : la Tasmanie dont le canal qui la sépare de la Nouvelle-Hollande (l'Australie), n'est pas encore connu.

On a su ces anecdotes par le journal même du capitaine anglais qui étant arrivé à Bengale, y a été aussitôt désarmé et ses équipages ont été dispersés dans la crainte que la connaissance d'une telle découverte ne se répandit dans les comptoirs des autres nations européennes établies dans le Gange. On assure que M. Chevalier, directeur de Chandernagor, a eu le secret d'obtenir le journal avec de l'argent, malgré la jalousie des Anglais, et que c'était à ces terres que le *St Jean Batiste* était envoyé, et où divers accidents de la navigation ont empêché M. de Surville de conduire son bâtiment.

3° - M. Marion n'ignore pas qu'indépendamment des découvertes très importantes qu'il peut faire dans le cours de son voyage dont une partie lui est indiquée ci-dessus, le meilleur moyen de tirer toute l'utilité possible d'un voyage aussi long, est de faire dans toutes ses relâches, soit aux îles des Trois Rois, soit à celles d'Amsterdam et de Rotterdam, soit dans celles qu'il découvrira et surtout à l'île de Taïti, toutes les recherches, toutes les observations nécessaires pour nous rapporter une idée exacte, 1^{er} de la vraie position de ces îles et terres, tant en latitude qu'en longitude ; 2^e des plans généraux de ces îles et terres, des plans particuliers des rades et des ports, avec le brassage et le fond du mouillage, la vue même de ces îles et terres, et celles des montagnes les plus hautes qui les annoncent de loin ; 3^e des connaissances sur la qualité du sol, sur les productions principales, surtout sur celles qui servent à la nourriture des habitants, tant végétales qu'animales, sur la nature des pierres et des minéraux, sur la qualité des eaux, le cours et la profondeur des rivières, sur les productions de la mer, poissons, coquillages, madrépore et surtout sur celles de ces productions tant de terre que de mer, qui peuvent être un objet de commerce, comme épiceries, métaux, diamants, cristaux, perles, etc. ; 4^e des recherches sur les lois, les mœurs, les usages, le gouvernement, l'industrie, les manufactures et surtout sur l'état de la culture de ces peuples, avec quelques détails sur leurs procédés dans la manière de tirer leur nourritures soit de la terre soit de la mer.

Pour remplir utilement ces quatre objets dont chacun en embrasse plusieurs, il conviendrait peut-être que M. Marion choisit dans ses deux bâtiments quatre personnes des plus intelligentes, dont chacune en particulier serait chargée d'un de ces objets, et formerait chaque jour de la relâche un cahier d'observations qui serait remis à la fin de la campagne à M. Marion. Il conviendrait que chacune de ces 4 personnes eut une feuille qui lui indiquerait les observations et les recherches à faire pendant le cours de la relâche. M. Marion est autorisé par la présente instruction à annoncer au nom du Roi aux 4 personnes qu'il choisira pour dégrossir ce travail, une récompense proportionnée à ses services, à ses découvertes, à l'exactitude de ses observations.

Il sera très utile d'observer encore d'après la manière dont les habitants de chacune de ces îles se nourrissent, la hauteur de leur taille, la force de leur tempérament, en un mot leurs dispositions corporelles. Il sera très important de savoir combien de temps les mères nourrissent leurs enfants, quelles sont les premières nourritures qu'elles leur donnent avec le lait et après, quelles sont les maladies qui affligent l'humanité parmi ces peuples, et si l'espèce humaine paraît parvenir à un âge très avancé, sans les infirmités qui attaquent de bonne heure les hommes civilisés.

4° - L'île de Taïti étant le but principal du voyage de M. Marion, c'est là que doit être la plus longue relâche, à moins que la découverte de quelque autre terre plus importante par ses richesses n'y retienne ses bâtiments. L'indien *Maïoa*, nommé improprement *Poutaveri* assure que son île produit du géofle et de la muscade. Il appelle les géofle *Eaï* et la muscade *Elata*. La recherche de ces deux épiceries est certainement de la plus grande importance, elle sera très facile à M. Marion avec les secours de l'indien *Maïoa*. Je joindrai à cette instruction la manière de conserver ces deux épiceries chargées à bord comme objet de commerce et la manière de les embarquer et de les conserver comme objets de culture.

Il paraît également par le rapport de l'indien *Maïao* qu'il y a dans son île et dans les 9 ou 10 autres qu'ils ont adjacentes, de pêcheries de perles. Cet objet mérite toute l'attention de M. Marion.

5° - L'indien *Maïoa* étant la cause première du voyage qu'entreprend M. Marion, puisque ce voyage n'est ordonné primitivement par S. M. que pour rendre cet honnête indien à sa patrie, M. Marion doit avoir le plus grand soin de sa personne pendant sa traversée. A son arrivée à Taïti il doit ne le remettre à terre et à sa famille qu'avec précaution, après l'avoir annoncé avant de lui permettre de descendre, crainte qu'il ne lui arrive accident, et que dans un premier moment d'indisposition des naturels, qui pourraient depuis son départ avoir été molestés par des vaisseaux étrangers, cet homme ne fut tué, ou sans être connu, ou étant soupçonné d'intelligence avec des étrangers qui pourraient être regardés

comme redoutables. La perte de cet indien entraînerait avec elle celle de toutes les facilités et de tous les secours qu'on est en droit d'attendre de sa reconnaissance pour notre nation.

Ce sera une observation digne de la curiosité éclairée de M. Marion de voir la manière dont l'indien Maïoa débitera parmi ses compatriotes, et surtout dans sa famille après une absence aussi longue, et après un premier voyage fait par un habitant de Taïti avec une nation européenne. Tous les mouvements de cet homme, tous ses gestes, ses récits, ceux des personnes qui viendront au-devant de lui, ou qui le recevront à terre, seront dignes de l'étude et de l'attention de M. Marion. Et sera surtout très intéressant d'observer dans Maïoa l'homme devenu artificiel par ses habitudes avec une nation civilisée, et sa manière d'être au milieu des hommes naturels de sa patrie.

Dans le cas où l'indien Maïoa désirerait revenir avec le bâtiment, il conviendrait de se refuser sous divers prétextes à le rapporter ici et lui laisser pour cela ignorer le jour du départ des bâtiments. Il n'y aurait que le cas où par des découvertes que M. Marion aurait faites dans son île, et jugerait utile de l'avoir pour un second voyage qu'il conviendrait de le ramener ici, mais dans ce cas même il serait plus avantageux d'amener un ou plusieurs autres indiens plus jeunes que lui, plus robustes et plus en état d'apprendre notre langue. Il y aurait encore un autre cas auquel M. Marion pourrait ramener à l'Isle de France l'indien Maïao, s'il avait quelque chose à craindre de la part de sa famille et des compatriotes. Mais hors de ces deux cas il est spécialement recommandé à M. Marion de ne ramener ici ni Maïao ni aucun autre indien, à moins qu'il ne veuille se charger en son propre et privé nom de leur entretien et de leur subsistance.

6° - M. Marion est chargé de présents pour les 7 chefs ou rois qui partagent entre eux la domination sur l'île de Taïti, c'est à lui à faire une répartition équitable de ces présents en raison des secours qu'il aura à demander à chacun de ces chefs. Il est juste qu'il les emploie à la plus grande utilité de son commerce, et qu'il en donne plus à celui qui lui procurera la plus grande quantité d'épicerie, de perles et d'autres objets de commerce, mais il doit avoir attention de ne point exciter la jalousie et de querelles entre des hommes que la cupidité n'a point encore pervertis.

M. Marion est autorisé à acheter au Cap, au compte du Roi, quelques génisses et taureaux ainsi que quelques brebis et béliers, boucs et chèvres, toutes jeunes bêtes, pour en faire présent aux bons Taïtiens ainsi que des graines potagères de toutes les espèces de celles qui se mangent en racine, il paraît que les autres espèces leur seraient inutiles.

Il sera très important que M. Marion commence dès son arrivée à terre à prendre des renseignements sur les ports ou rades les plus à portée des terres et des montagnes qui produisent des épicerie, ainsi que des parages où se fait la pêche des perles, afin d'y aller avec ses bâtiments, ou d'y envoyer un seul, ou simplement ses chaloupes.

M. Marion sent parfaitement de quelle importance il est de maintenir la discipline la plus sévère parmi ses équipages pour qu'aucuns des habitants, soit de Taïti soit des autres îles où il abordera, n'aient à se plaindre de notre nation. Ce n'est que par des bienfaits que M. Marion réussira à s'affectionner ces hommes naturels. Il doit sur toutes choses prévenir les gens qu'il enverra à terre de ne point se venger contre les habitants des vols qui pourraient leur être faits. Chez des peuples qui ne connaissent pas encore le *tien* et le *mien*, ce qui est vol chez nous n'en est pas un chez eux. Pour assurer la conciliation entre ces habitants et ses propres gens, M. Marion doit promettre à ces derniers de les dédommager de ce qui pourrait leur être volé.

7° - Au sortir de Taïti, M. Marion suivra, suivant les vues de son commerce, les routes qui lui sont indiquées dans l'instruction de la Cour. J'observerais seulement ici que dans le cas où M. Marion, après avoir relâché dans le port de Praslin par 4°49' et 27'' de lat. Sud et 149°44' de longitude à l'Est de Paris, il prendrait le passage des Français indiqué par M. de Bougainville.² Il conviendrait, s'il n'a pas réussi à se procurer des plants d'épicerie à l'île de Taïti ou ailleurs, de relâcher soit à la petite île de Guébi qui est au SE de l'île de Gilolo, soit à Patani ou n'importe dans quel port ou rade de la partie orientale de Gilolo où il y trouverait infailliblement et dans la plus grande abondance des épicerie fines pour son commerce ainsi que des plants et des graines des deux épicerie pour la culture. Dans ce cas M. Marion ferait son retour en passant à l'Ouest de Bourrau [Buru] et passerait à l'Est de toutes les

² Cette route est celle empruntée par Bougainville, qui consiste à passer de l'océan Pacifique à l'océan Indien en passant au nord de la Nouvelle Guinée.

îles qui sont sur la même longitude que celle de Solor et enfilerait le canal entre ces îles et celle de Timor où il pourrait aborder pour y achever les opérations de son commerce.

8° - Dans le cas où M. Marion jugerait plus convenable aux intérêts de son commerce de toucher aux îles Philippines, M. Marion suivrait en partant de Taïti la route indiquée dans l'instruction de la Cour. Je remets ci-joint à M. Marion le passeport de la Cour d'Espagne pour sa relâche à Manille, mais je dois lui observer ici qu'en approchant des îles Philippines depuis juin jusqu'en octobre, il trouvera à son arrivée à la côte orientale des Philippines la mousson des vents d'aval ou du ouest qui le retiendront dans cette partie sans qu'il puisse gagner Manille par le détroit de *Sanbernardino*, jusqu'au retour de la mousson de l'Est qui commence en octobre. C'est ce qui arrive presque toutes les années au galion d'Acapulco lorsqu'il fait son retour aux îles Philippines passé le mois de mai. Il est obligé d'hiverner dans un port qui est auprès du cap Sanbernardino.

9° - Il y aurait certainement plus de connaissances à acquérir et de découvertes plus importantes à faire si au sortir de Taïti M. Marion dirigeait sa route pour aller reconnaître les îles et terres du St Esprit. Ces îles forment un archipel considérable, totalement inconnu, où suivant les apparences le sol produit des épiceries dans la plus grande abondance. Il n'y a pas de doute qu'au-travers de cet archipel on ne trouve une sortie pour venir gagner l'île de Timor. La reconnaissance de cet archipel est une des découvertes des plus importantes qui puisse se faire, et dans le cas où M. Marion n'aurait pu réussir à charger son bâtiment dans les lieux où il doit aborder à la mer du Sud, il est à présumer qu'il y réussirait dans cet archipel où les vaisseaux de M. de Bougainville s'étaient engagés, et où suivant le rapport de tous les gens qui étaient avec lui sur ses deux bâtiments, l'air qui vint de terre apporta à bord une odeur admirable d'aromates et d'épiceries. Ce fut le seul défaut d'ancre et de vivres qui empêcha M. de Bougainville de reconnaître ces terres.

10° - Comme l'île de Timor peut dans tous les cas être un lieu de passage et de relâche pour M. Marion, je vais lui donner quelques éclaircissements sur cette île, sur la conduite à tenir avec ses habitants et sur le commerce qui peut s'y faire. 1° L'île de Timor n'a que des rades peu sûres, le fond ne s'éloignant que fort peu de la terre, le seul port qui s'y trouve est celui de *Coupan* [*Coupan*] qui appartient aux Hollandais à la pointe du Ouest Sud-Ouest de l'île et où on serait mal reçu. La partie la plus riche de cette île est celle de l'Est qui est partagée en différents territoires, commandés par des chefs différents. Ces territoires ou provinces sont connus sous le nom commun de *Bélos*. Les Portugais avaient autrefois un établissement vers le milieu de l'île qui regarde le Nord, ce lieu se nomme *Lifao*. Au passage de M. Trémigon à Timor, les Portugais avaient été chassés par les gens du pays de leur petit fort de *Lifao* et s'étaient retirés vers les provinces de *Belos* à l'Est. L'air de l'île en général est fort malsain, et dans aucune saison il ne convient d'y laisser coucher personne à terre. 2° L'île de Timor est située dans le parage des moussons, celle de l'Est commence en avril et finit à la fin septembre, celle du Ouest règne pendant les 6 autres mois. La mousson de l'Est est la plus saine et la plus favorable pour tenir à l'ancre le long des côtes de cette île, où, comme je l'ai dit ci-dessus, les bonnes rades sont très rares. La mousson du Ouest qui commence en octobre est très malsaine et se déclare toujours par des coups de vent qui ne permettent aucune sûreté aux bâtiments le long des côtes de cette île. Il est donc de nécessité à tout navigateur qui aura quelque commerce à faire à l'île de Timor, de sortir au plus tard à la mi-septembre avec la fin de la mousson de l'Est, et il faut avoir l'attention d'éviter de filer le long de la côte en courant à l'Ouest parce qu'il y a une roche très dangereuse cachée sous l'eau qui est entre *Pulo Batou* et la grande île. En quittant la côte de Timor il convient de passer au Nord de *Pulo Batou*. 3° L'expérience de M. Cornic commandant le navire l'*Utile* doit apprendre à tout navigateur qui relâchera à Timor, de se défier beaucoup des naturels du pays et surtout des chefs qui sont traîtres quoique chrétiens pour la plus part. Il n'y a guère de doute que M. Cornic et ses compagnons n'aient péri par le poison. Il faut presque également se défier des Portugais, et surtout des métisses portugais établis dans cette île. Avec une défiance raisonnable et une discipline sévère pour contenir les équipages, et surtout les empêcher de coucher à terre, on peut durant la mousson de l'Est faire à l'île de Timor un commerce très lucratif. 4° Les principaux objets de commerce du produit de l'île de Timor sont l'or, le tombou [*sic*], la cire blanche et brute, le bois de santal, les esclaves en ne prenant que des capors, de l'huile de bois, et du sel de la plus grande beauté au plus bas prix possible.

[Page manquante ou non photographiée]

à l'abri de l'eau de la mer, elles peuvent rester ainsi 4 ou 5 mois sans avoir besoin d'aucun arrosement, à moins que ce ne soit des terres entièrement sableuses et très seiches par leur nature, dans ce cas il faudrait les arroser légèrement au bout de 3 mois par des trous que l'on ferait de distance en distance sur les couvertures des caisses.

Il est à observer que les plantes et les graines se conservent également dans les caisses plus ou moins bien fermées, pourvu que la terre ne s'écoule pas hors des caisses, c'est ce qu'il y a de plus dangereux à éviter. C'est pourquoi il est très essentiel de bien conditionner les épices avant de les destiner à cet usage.

Il faut avoir attention autant qu'il est possible, que les graines soient parfaitement mûres et fraîchement cueillies. Il faut que les plants soient levés avec le plus de racines que faire se pourra et avec un peu de motte autour des racines. Les plants trop jeunes se conservent difficilement par cette méthode, il faut pour pouvoir les renfermer dans des caisses qu'ils aient acquis une consistance ligneuse et s'il est possible de les avoir de la grosseur d'un pouce, ils n'en sont que meilleurs.

Les graines trop fines pour pouvoir être mises ainsi dans la terre où elles germeraient promptement et se perdraient, doivent être séchées d'abord à l'ombre, puis renfermées dans des petits sacs que l'on suspend dans le lieu le plus sec du bâtiment. On peut également en renfermer dans des flacons bouchés bien exactement.

Les arbres les plus importants à rapporter du voyage que va faire M. Marion parmi ceux que nous connaissons déjà sont les plants et graines des deux épicereries fines, des plants et graines de sagou, du rima connu sous le nom de l'arbre à pain, du santal, de l'arbre de Cythère, appelé hévi, des cocos des espèces particulières s'il s'en trouve, des bambous de la très grande espèce, des patates qu'on assure d'une grosseur monstrueuse à l'île de Taïti, quelques petits plants de bananiers des espèces que nous n'avons pas à l'Isle de France, enfin parmi les plants et arbres que nous ne connaissons pas, tous ceux qui paraîtront utiles et agréables. Les plantes, mêmes qui ne paraissent avoir d'agrément que par le parfum, ou par la forme de leurs fleurs, ne sont pas à négliger.

A l'Isle de France, le 12 octobre 1771

* * *